

REGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL AURORE DE VITRE TT 2017

Article 1

Le règlement appliqué est celui de la FFFT.

Le tournoi est homologué sous le n°. Il se déroule à la salle de tennis de table sur 16 tables, **hall n°3 du parc expo - chemin du Feil – 35500 Vitré** – (en face de la piscine) le samedi 15 et dimanche 16 Avril 2017.

Article 2

Le juge-arbitre du tournoi est Jacques Sorieux (JA3). Le juge-arbitre adjoint est Serge Lecomte (JA2).

Article 3

Le tournoi comptera les 13 tableaux décrits ci-dessous. Chaque joueur (se) peut participer à 2 tableaux de simple par jours (hormis le double). Toutefois, en cas d'élimination à un des 2 tableaux, un joueur peut s'inscrire sur place à un tableau supplémentaire dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est limité dans chaque tableau. En cas de dépassement, les premières inscriptions confirmées seront prises en compte.

Article 4

Le tirage au sort sera effectué le vendredi 14 avril à 20h00 au hall n°3 de Vitré.

Dans chaque tableau, les joueurs sont placés en poule de 3 ou 4 suivant la règle du serpent en tenant compte des points licence du début de la 2^{ème} phase de la saison en cours. Il y a 2 qualifiés par poule. Au sortir des poules, tous les joueurs sont placés dans un tableau à élimination directe. Le placement dans le TED se fera par tirage au sort.

En fonction du nombre d'inscriptions, le juge-arbitre s'accorde le droit de changer la formule. Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches sur tables bleues et balles plastiques. Tous les tableaux sont ouverts aux féminines. Les tableaux du samedi se déroulent jusqu'à leurs termes.

Article 5

Les balles seront fournies par les joueurs

Article 6

Les tarifs sont les suivants : tous les tableaux sont à 7€, à l'exception des tableaux F et L.

Les tableaux des doubles est à 8€ par équipe.

Le règlement des inscriptions se fait sur place. Le pointage se fait au minimum 30 min avant le début du tableau. La présentation de la licence 2016-2017 – phase 2- est obligatoire.

Les récompenses prévues sont les suivantes :

Samedi 15 Avril 2017 :

Heure de Début	Tableaux	½ finale	2ème	1er	Nbre maxi joueurs	Tarif engagements
9H15	A : 500 à 1399	15€ 10€	40€ 28€	70€ 50€	63 Si < 25	7€
10H15	B : 500 à 899	10€ 7€	30€ 21€	50€ 35€	48 Si < 25	7€
11H15	C : 500 à 1599	15€ 10€	40€ 28€	70€ 50€	63 Si < 25	7€

13H45	D : 500 à 1199	15€ 10€	40€ 28€	70€ 50€	63 Si < 25	7€
15H15	E : 500 à 1999	20€ 14€	40€ 28€	80€ 56€	48 Si < 25	7€
18H30	F : doubles (sous réserve) Total 2800 pts maxi		40€ 28€	70€ 50€	32 équipes Si < 25	8€ par équipe
18H30	M : féminines 500 à 1399		20€ 15€	40€ 30€	24 Si < 18	7€

Dimanche 16 Avril 2017 :

Heure de Début	Tableaux	½ finale	2ème	1er	Nbre maxi joueurs	Tarif engagements
9H30	G : 500 à 1499	15€ 10€	40€ 28€	70€ 50€	63 Si < 25	7€
10H15	H : 500 à 999 pts	10€ 7€	30€ 21€	50€ 35€	36 Si < 25	7€
11H15	I : toute catégorie	20€ 14€	45€ 32€	90€ 63€	48 Si < 25	7€
12H30	J : 500 à 1299	15€ 10€	40€ 28€	70€ 50€	63 Si < 25	7€
15H	K : 500 à 1799 pts	15€ 10€	40€ 28€	70€ 50€	48 Si < 25	7€
18H15	L : doubles (sous réserve) Total 3000 pts maxi		40€ 28€	70€ 50€	32 équipes Si < 25	8€ par équipe

Tout lot non réclamé le jour du tournoi restera acquis à l'association.

S'il y a moins de 25 participants engagés dans un tableau, il y aura réduction des gains distribués à hauteur de 70%. Si un tableau n'atteint pas les 16 participants(es), l'association se réserve le droit d'annuler le tableau concerné.

Article 7

Les engagements s'effectuent sur le site « aurorevitrett.fr/tt/ ».

Renseignements et informations : 06 83 24 78 96 ou par mail : « aurorevitrett@hotmail.fr

Les engagements sur place seront possibles jusqu'à 45 min avant le début du tableau ; et acceptés dans la limite des places encore disponibles dans les tableaux.

Les tableaux de doubles pourront être organisés si l'horaire général le permet.

Article 7

Tout joueur est éliminé s'il ne s'est pas présenté au 3^{ème} appel. Il n'y a pas d'interruption à midi. Restauration possible sur place. Buvette.

Article 8

Le juge arbitre ou l'organisateur se réserve le droit d'exclure un joueur (se) sans remboursement des tableaux restant à jouer si celui-ci ne respecte pas l'esprit sportif du tournoi ou que son comportement est qualifié d'antisportif ou d'irrespectueux. Aucunes

atteintes aux personnes ou aux matériels ne seront tolérées. Le joueur(se) qui se rendrait coupable d'un tel acte serait immédiatement exclu du tournoi.

Article 9

Le comité d'organisation du tournoi décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels et matériels, pertes, vols, etc... Il se réserve le droit de prendre les décisions utiles à la bonne marche du tournoi.

Article 10

Les résultats seront transmis à la FFTT et compteront pour les classements individuels.

Article 11

Le fait de participer à ce tournoi engage les participants à respecter tous les articles du présent règlement. Les cas non prévus au présent règlement seront réglés par le juge-arbitre.